

# PLUI-HD de la 3CMA

## Saint-Sorlin-d'Arves - zoom sur les zones urbanisées

PRINCIPAUX ELEMENTS DE LEGENDE (non exhaustif - se reporter à la légende complète)

- Prescription**
- \* 07 - Bâtiment patrimonial à protéger
  - Chalet d'alpage
  - 25 - Halle à préserver
  - 02-02 - Secteur concerné par un PPR (n+1)
  - 05 - Emplacement réservé
  - 25 - Zone humide à préserver
  - 18 - Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
  - 25 - Pelouse sèche protégée
  - 25 - Znieff de Type 1
  - 55 - Servitude de résidence principale
- Zonage**
- 1AU - Secteur à urbaniser
  - 1AUTZ - Secteur à urbaniser - Tourisme
  - A - Zone agricole
  - Ap - Secteur agricole protégé
  - As - Zone agricole support du domaine skiable
  - N - Zone naturelle et forestière
  - Nc - Secteur de camping
  - Ne - Zone d'équipement non bâti en milieu naturel
  - Ni - Secteur de loisirs de plein-air
  - Ns - Zone naturelle / domaine skiable
  - Nrs - Secteur destiné à accueillir des restaurants d'altitude
  - Nv - Secteur de parking
  - Ub - Secteurs d'urbanisation ancienne de la centralité
  - Uc - Secteur des extensions urbaines de densité moyenne
  - Uc - Secteur des extensions urbaines de densité faible
  - UC - Secteur des extensions urbaines de densité faible

